

UNE HISTOIRE INSCRITE AU CŒUR DU BASSIN

En mai 1841, n'existait alors à la Teste qu'une école communale de garçons.

Mr Reclus, Inspecteur des "Cercles de Famille", vint démontrer à la municipalité la nécessité de créer "une Salle d'Asile" où seraient accueillis les enfants de 2 à 6 ans, des familles pauvres. Le ministre de l'Instruction Publique s'était engagé à pourvoir à une partie des frais et la famille royale faisait un don de 300 francs .

La Municipalité fut convaincue de l'utilité de cette école maternelle, mais n'avait pas les moyens financiers de la créer . Pour se procurer des ressources, elle décida de lancer une souscription en tête de laquelle elle inscrivait la famille royale, pour une somme de 300 F et demanda l'autorisation d'augmenter la taxe des vins et l'octroi.

En mai 1842, l'autorisation n'était pas encore parvenue. C'est alors que le curé de La Teste, l'abbé Marty, proposa que la "Salle d'Asile" soit confiée à des religieuses, qui pourraient en même temps tenir une école de filles.

L'Inspecteur des écoles accordait une subvention de 500 F dont se contenteraient les sœurs qui percevraient, en outre, la petite rétribution des élèves payants . Le curé fournirait gratuitement le mobilier.

Cependant, Mr Reclus faisait savoir que si la commune finançait la location d'un local pour la "Salle d'Asile" et fixait une rétribution à verser par les parents en état de payer, grâce aux 300 F de la famille royale et aux 200 F accordés par le préfet, une institutrice laïque pourrait être rémunérée.

Il revint donc au Conseil Municipal de décider s'il voulait une école tenue par des religieuses ou par une institutrice laïque.

Le vote se fit à scrutin secret : 11 voix se prononcèrent pour les religieuses, 2 pour l'institutrice laïque. Il y eut une abstention. Le conseil vota alors un crédit de 300 F pour la location de la salle et fixa la rétribution mensuelle à 50 centimes pour les enfants de 2 à 5 ans et de 75 centimes pour ceux de 4 à 6 ans. Il désignerait les familles susceptibles de payer.

En octobre 1842, les religieuses arrivèrent à La Teste. Ce fut Mr Gignoux, Vicaire Général, représentant de Mr Donnet, (parti en voyage en Algérie), qui vint installer à La Teste, les soeurs de la Présentation de Marie.

Le 10 novembre 1842 le maire, Monsieur Soulie, se félicita de la solution adoptée. Les religieuses furent installées par la Municipalité dans un immeuble loué à Madame Veuve Taffard ; celui-ci se révéla bien vite trop exigü. Les sœurs se transportèrent alors dans la Maison Quincarnon, centre Captal, près du marché actuel. Puis elles s'installèrent dans un immeuble appartenant au maître des Forges : Jean Dumora (maison achetée par l'Archevêché en 1860) faisant le coin entre la rue Pierre Dignac et la rue du 14 Juillet (Caisse d'Epargne actuelle et immeuble neuf).

Suite aux lois votées en 1881 et 1882 (enseignement gratuit et laïque, suppression de l'allocation annuelle), l'école devint libre. Passant par une société privée, elle ne put alors être reprise par la Municipalité.

L'école changea de nom le 3 février 1885 et devient l'école SAINT VINCENT, date anniversaire de l'école actuelle.

Après la guerre de 1939/45, une partie des sœurs de la Présentation de Marie quittèrent La Teste, rappelées par leur ordre religieux, laissant l'école à des institutrices laïques recrutées par le diocèse.

De 1954 à 1959, l'école Saint VINCENT poursuivit sa mission, ne subsistant que grâce aux contributions des parents, au désintéressement des maîtresses religieuses ou laïques, aux quêtes de la paroisse et à la générosité des paroissiens, prenant à leur compte les réparations dont les bâtiments avaient besoin.

En 1959, la loi DEBRE autorisa l'Etat à rémunérer les enseignants au même titre que ceux de l'enseignement public en établissant des contrats simples et **en 1970**, elle autorisa les municipalités à subvenir aux dépenses de fonctionnement en instituant les contrats d'association.

Ces changements permettront à partir de 1959, l'allègement des frais de scolarité à la charge des familles.

L'idée d'agrandir l'école devenue trop petite, commença à naître à la fin des années 50.

C'est en septembre 1994, après maintes recherches et études diverses, qu'une nouvelle école vit le jour dans le quartier St Exupéry avec 220 élèves à son bord. Elle fut agrandie dès l'année suivante.

Depuis cette date, l'école Saint Vincent, sous tutelle de l'Enseignement Catholique de la Gironde, accueille les élèves de la maternelle au CM2, rue du Petit Prince.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DU BASIN D'AQUITAINE

ÉCOLE SAINT VINCENT
ÉCOLE CATHOLIQUE - LA TESTE DE BUCH

Maternelle Primaire

Projet éducatif

Pastorale

Renseignements et inscriptions
Tél. 05 56 54 44 99

www.ecole-saintvincent-lateste.fr
Ecole privée maternelle primaire Saint Vincent - Gironde (33)
rue du Petit Prince - 33260 La Teste de Buch | 05 56 54 44 99